

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 juillet 2022**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 juillet 2022 à 17h00 en Salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 30 juin 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Ronny PONCE à M. Thibaut BARRAL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre BERTOLINI à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO à M. Daniel JAUDON, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT.

Excusés

Absents

M. Gregory BRO, M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 juin 2022 ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour créer les postes suite aux mouvements de personnels (départ à la retraite-mutation-fin de contrat) et aux nouveaux organigrammes des services,

CONSIDERANT qu'il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence de la façon suivante :

- Direction de l'eau - Création d'un poste de chargé(e) de clientèle - adjoint administratif à temps complet

Compte tenu de l'augmentation du volume des abonnés (intégration effective de la commune de la Boissière qui est passée en régie au 1^{er} janvier 2022 et nouvelle facturation d'assainissement des 8 communes du SMEVH à venir), il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent chargé de clientèle supplémentaire au sein des effectifs de la Direction de l'eau.

- Direction de la petite enfance – création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^e classe

Afin de faciliter l'organisation et la gestion du temps de travail dans les établissements de multi-accueil, compte tenu du départ prévu d'une animatrice de petite enfance actuellement à temps non complet (17h30), il est proposé de répartir ces heures sur des postes existants à temps non complet et ainsi les passer à temps complet. Cette transformation de postes à temps complet nécessite la suppression des postes à temps non complet correspondants :

- suppression de 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 31h30,
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^e classe à temps non complet 30 h,
- suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet 30 h.

Dans ce cadre, au regard des postes inscrits au tableau des effectifs, il est nécessaire de créer un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

- Apprentissage – création de 2 emplois

Le recours à l'apprentissage permet à la Collectivité de recruter des jeunes en contrat à durée déterminée sur des métiers divers et de participer ainsi à leur insertion professionnelle en les formant à de nombreux diplômes.

Dans le domaine de la petite enfance, il est ainsi proposé de créer un nouvel emploi en contrat d'apprentissage pour préparer le diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Enfin, il est également proposé de créer un emploi d'apprenti(e) au sein de la Direction des ressources humaines afin de préparer un diplôme de l'enseignement supérieur.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président et de supprimer et créer les postes tels que définis,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs tel que proposé en annexe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2922

Publication le 12/07/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 12/07/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220711-8127-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 JUILLET 2022

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directrice de cabinet	1	10.5/35 h	
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Directeur Territorial	1	35h	
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	14	35 h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	16	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35 h	
Adjoint administratif	25	35 h	
Adjoint administratif	1	28/35 h	
Adjoint administratif	1	17.5/35 h	
Ingénieur Hors classe	1	35h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur principal	3	35 h	
Ingénieur	8	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	8	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	
Technicien	10	35 h	
Agent de maîtrise principal	6	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise	7	35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	32/35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	30/35 h	
Adjoint technique	37	35 h	
Adjoint technique	1	17,5/35 h	
Adjoint technique	2	25/35 h	
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES

Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	
Assistant de conservation	1	35 h		
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	28 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3	20 h	ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.5/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.5/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	14/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7.25/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	14/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	13/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	11.75/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	10/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	6/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.50/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.75/20 h		
Assistant d'enseignement artistique	1	17/20 h		
Assistant d'enseignement artistique	2	10/20 h		
Puéricultrice de classe normale	1	35 h		PUERICULTRICE TERRITORIALE
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1	35 h		PUERICULTRICE CADRE DE SANTE
Infirmier en soins généraux hors classe	1	30/35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX	

Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	32/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	26/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	11	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	3	30/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	32/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	28 h	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	30/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	6	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	9	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	17.5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	2	30/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	31.5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	32/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	28/35 h	
ATSEM principal 1ère classe	1	35 h	ATSEM
ATSEM principal 2ème classe	1	35 h	
Animateur principal de 1ère classe	2	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation principal 2ème classe	6	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	31/35 h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	30/35 h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	28/35 h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	27/35 h	
Adjoint d'animation	7	35 h	
Adjoint d'animation	5	30/35 h	
Adjoint d'animation	1	31.5/35 h	
Adjoint d'animation	1	27 h	

CONTRATS DE PROJETS

Projet	durée	Catégorie d'emploi	Temps de travail	Classification du poste
Chargé de mission coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur territorial – catégorie A	35h00	A4

Chargé(e) de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé de mission loisirs- activités de pleine nature	2 ans		35h00	B2
Chargé de projet d'opération	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	
Chargé(e) d'appui aux missions prospective- Volontaire territorial en administration	18 mois	Rédacteur territorial – catégorie B	35h00	Pas de classification
Chargé(e) de projet petite ville de demain	3 ans	Attaché territorial – catégorie A	35h00	A4
Chargé(e) de mission paysage et gestion de site	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2

APPRENTIS

Auxiliaire de puériculture - crèche de GIGNAC

Auxiliaire de puériculture - crèche de MONTARNAUD

Auxiliaire de puériculture -

Agent de maintenance des eaux usées

Apprenti(e) - service ressources humaines

Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service juridique

Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service urbanisme